

3980

903

804

DE LA FONDATION  
DU  
COLLEGE DE RIMOUSKI  
ET DE  
SON FONDATEUR

5

PAR

R.-PH. SYLVAÏN, CHANOINE,

UN DES PREMIERS ÉLÈVES DU COLLÈGE DE 1862, ANCIEN SUPÉ-  
RIEUR DU SÉMINAIRE DE RIMOUSKI, AUMONIER DES SŒURS  
DU SAINT-ROSAIRE.

---

RIMOUSKI  
Imprimerie-Générale, F.-X. LÉTOURNEAU  
1903.

9



DE LA FONDATION  
DU  
COLLÈGE DE RIMOUSKI  
ET DE  
*SON FONDATEUR*

---

Dans ces quelques pages je me propose de traiter brièvement la question de la fondation du Collège de Rimouski, et, par là même aussi, celle de son fondateur.

Pour exposer cette question avec impartialité, il faut mettre les personnes de côté : tant qu'elles sont devant nos yeux, nous allons vers elles ou nous nous en éloignons, suivant en cela le mouvement de nos préférences ou de nos préventions. La vérité n'apparaît claire et nette qu'à celui qui se place sur ce sommet que n'atteignent pas les nuages des passions et où ne se font pas entendre les cris de l'intérêt.

I.—La première question à laquelle il faut répondre est celle-ci : A quelle année remonte la fondation de l'institution qui porte aujourd'hui le nom de Séminaire de Saint-Germain de Rimouski ?

Pour répondre à cette question il est nécessaire de définir le mot collège.

Qu'est-ce qu'un collège ?

Un collège est un établissement d'instruction. Dans son *Petit Dictionnaire logique* l'abbé Elie Blanc définit ce mot par établissement d'enseignement secondaire.

Qu'est-ce qu'on entend par collège dans ce pays ?

Dans ce pays on a toujours entendu par collège un établissement d'enseignement classique, c'est-à-dire une maison d'éducation où l'on enseigne le français, le latin, les belles-lettres, la rhétorique et la philosophie. Ce mot désigne encore ici un corps enseignant créé dans le but de préparer les jeunes gens à l'état ecclésiastique et aux professions libérales. Le Collège de Sainte-Anne de la Pocatière, celui de l'Assomption, par exemple, sont des institutions de ce genre.

A quelle année faut-il remonter pour trouver à Rimouski une institution semblable ?

La maison d'éducation qui existe actuellement à Rimouski, porte le nom de Séminaire de Saint-Germain de Rimouski depuis le 4 novembre 1870 ; auparavant elle était désignée sous le nom de Collège de Rimouski. C'était un collège classique fondé dans le but de former des jeunes gens pour l'état ecclésiastique.

Pourquoi cette maison a-t-elle changé de nom en 1870 ?

C'est parce que l'Evêque du diocèse de Rimouski a dû, pour se conformer aux prescriptions du concile de Trente, ériger cette maison d'éducation en séminaire pour y recruter son clergé. Le changement de nom est donc dû à ce qu'on appelle l'érection canonique. Chaque évêque doit avoir son séminaire diocésain, c'est pourquoi le premier Evêque de Rimouski

a adopté le collège existant alors pour en faire son séminaire.

Quand ce collège a-t-il été fondé ?

C'est en 1862 que ce collège a été fondé. Le corps enseignant ou la corporation interne a été constituée en 1863 par l'autorité diocésaine.

Voilà l'époque précise de la fondation de l'institution qui porte aujourd'hui le nom de Séminaire de Saint-Germain de Rimouski. Avant cette année-là on ne trouve pas à Rimouski d'institution enseignante répondant à l'idée de collège telle qu'on l'a toujours eue dans ce pays.

C'est là, je crois, le vrai point de vue où il faut se placer pour traiter cette question d'une manière claire et précise.

Et cette manière de voir est celle qui a été adoptée dès le commencement (1862) par ceux qui se sont occupés de la fondation et de l'organisation de cette maison d'éducation.

Mgr C.-F. Baillargeon n'est-il pas le meilleur juge de cette question ? Administrateur du diocèse de Québec depuis 1855, Mgr de Tloa était parfaitement au courant de tous les événements importants qui s'y passaient.

Or, en quelle année la question de fonder un collège à Rimouski a-t-elle été traitée par Mgr Baillargeon ?

C'est au mois de janvier 1862 que Mgr l'Administrateur commence à correspondre à ce sujet avec le curé de Rimouski. Au mois de juillet de cette même année, il écrit : « Vous pouvez compter que je ne refuserai pas de donner un prêtre pour diriger le *futur*

*collège*, sous le curé, quand il sera nécessaire. » Puis, au mois de septembre, il nomme le vicaire de la paroisse directeur de cette nouvelle institution, et en 1863 il établit pour la régie de ce collège une corporation interne composée du curé de la paroisse comme supérieur, du directeur et du procureur nommés par l'Ordinaire, et du plus ancien professeur (1).

Pendant cinq ans Mgr Baillargeon correspond régulièrement avec le directeur du collège, et toujours il parle de cette maison comme d'un *collège naissant, d'une institution nouvelle*. Si vraiment la fondation de ce collège remonte à une époque antérieure, comment se fait-il que l'Ordinaire l'ignore ? Dans le cours de ses visites pastorales dans le comté de Rimouski Mgr de Tloa a été à même de connaître les hommes et les choses et de constater les faits, et cependant pour lui il n'y a pas d'autre collège à Rimouski que celui qui a été ouvert en 1862. Si donc une autre maison d'éducation a été fondée à Rimouski avant 1862, elle n'a pas eu, au jugement de l'Evêque diocésain, les éléments essentiels d'un vrai collège ou bien son existence n'a eu aucune connexion avec l'institution de 1862. On peut encore supposer que cette maison, que l'on dit avoir été fondée en 1854, n'a eu qu'une existence éphémère. Et il y a lieu de le croire, puisque M. Michel Forgues, curé de Rimouski, de 1859 à 1861, a écrit en 1871 qu'à son arrivée ici il n'y avait pas de collège existant.

Mgr Baillargeon aurait-il ignoré de parti pris l'existence de cette maison antérieure à 1862 ?

---

(1) Délibérations de la Fabrique de Saint-Germain de Rimouski, Résolution du 20 septembre 1863 approuvée le 29 septembre 1863. Voir aussi Délibérations des Commissaires.

Qui osera l'affirmer ?

De plus, chose frappante, dans ses lettres au directeur du collège, Mgr Baillargeon ne dit jamais qu'il est heureux de le voir travailler avec ardeur à continuer et à perfectionner l'œuvre commencée avant lui, non, jamais un mot dans ce sens, jamais la moindre allusion à une fondation antérieure à 1862. Mgr Baillargeon parle toujours du nouveau collège, du collège naissant, de la maison qui vient d'être fondée.

Sur ce point Mgr de Tloa a-t-il cédé à la prévention ? s'est-il laissé aveugler par des préférences personnelles ? a-t-il poussé la partialité jusqu'à refuser de reconnaître l'existence et le fonctionnement régulier d'une institution antérieure au collège de 1862, et dont celui-ci ne serait que la continuation et le développement normal ? Non, ce serait faire injure à la mémoire vénérée de Mgr Baillargeon que de le prétendre. L'histoire reconnaît en Mgr de Tloa un homme d'un grand sens pratique, d'un jugement droit, un homme doux et bon, incapable de céder à la passion et de commettre une injustice.

Il est donc bien prouvé que le seul collège fondé à Rimouski et reconnu par Mgr Baillargeon est celui qui a été ouvert au mois de février 1862. Et cela est d'autant plus certain que les archives de l'archevêché de Québec ne font mention d'un collège à Rimouski qu'en janvier 1862, et que les archives du Collège de Rimouski s'ouvrent également en 1862.

II.—La seconde question est celle-ci : Qui a fondé le Collège de Rimouski ?

La réponse est facile, parceque cette question a été réglée par Mgr Baillargeon lui-même. Il l'a réglée

en parfaite connaissance de cause et dans l'exercice de sa juridiction. Comme s'il eût prévu les disputes passées et présentes à ce sujet, Mgr Baillargeon a eu soin de désigner clairement le fondateur du collège établi en 1862. A plusieurs reprises, dans des lettres officielles, il a déclaré que le fondateur de ce collège est le Révérend Monsieur Georges Potvin. Et il lui a décerné ce titre non pas seulement par convenance, par bienveillance, par reconnaissance, mais parce que sa conscience lui en faisait un devoir. Au jugement de Mgr de Tloa M. Potvin a droit au titre de fondateur. « CE COLLÈGE, lui écrit-il en 1866, VOUS RECONNAÎTRA AVEC JUSTICE POUR SON VÉRITABLE FONDATEUR. » Il lui écrit encore en 1866 : « Je fais des vœux afin que vous puissiez continuer à travailler au soutien et à l'avancement du Collège de Rimouski, dont *vous êtes véritablement le fondateur.* » Enfin en 1867, il désigne plus clairement M. Potvin comme fondateur : « Personne, dit-il, n'a plus d'estime et d'affection pour vous que moi, personne n'a plus de reconnaissance que moi pour les services importants que vous avez rendus en *fondant* comme vous l'avez fait, au prix de tant de sacrifices héroïques et de votre santé, le Collège si florissant de Rimouski, institution si précieuse aujourd'hui pour le nouveau diocèse, et qui va être la ressource de l'Evêque et la pépinière de son clergé. Voyez comme la divine Providence prépare toutes choses pour ses fins, à notre insu, et *vous êtes l'homme qu'elle a choisi pour opérer ces choses, et accomplir cette grande œuvre.* »

Comment peut-on contredire Mgr Baillargeon sur ce point et essayer de détruire la valeur de sa déclaration en faveur de M. Potvin comme fondateur de l'in-

stitution qui porte aujourd'hui le nom de Séminaire de Saint-Germain de Rimouski ?

Est-il un juge plus compétent que l'évêque pour apprécier les mérites de ses prêtres et pour déterminer les droits de chacun des membres de son clergé ?

Accusera-t-on Mgr Baillargeon d'avoir méconnu les droits de quelqu'un et d'avoir commis une injustice ?

L'histoire se chargera de confondre ses accusateurs.

Inutile donc d'essayer d'embrouiller une question qui me paraît claire dès qu'on l'examine à ce point de vue, le seul vrai, suivant mon humble opinion.

La conclusion de ce modeste travail est que l'institution qui porte aujourd'hui le nom de Séminaire de Saint-Germain de Rimouski a été fondée en 1862 et que son fondateur est le RÉVÉREND MONSIEUR GEORGES POTVIN.

